

**Annexe 7: Exemple de registre spécial destiné au signalement d'un danger grave et imminent par un membre du CHS ou par un agent**

Ce registre doit être tenu au bureau du chef de service ou d'établissement ou par une personne désignée par lui

*Administration :*

*Pages : (1)  
CHSCT : (1)*

*Établissement ou service :*

*Bureau ou atelier concerné :*

*Poste(s) de travail concerné(s) :*

*Nom du ou des agents exposés au danger :*

*Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté (2) :*

*Description du danger grave et imminent encouru :*

*Description de la défaillance constatée (indiquer depuis quand) :*

*Date :*

*Heure :*

*Signature de l'agent :*

*Signature du représentant du CHSCT : (3)*

*Signature de l'autorité administrative ou de son représentant :*

*Mesures prises par le chef de service :*

*(1) Ce registre doit être coté et porter le timbre du CHSCT*

*(2) Le chef de service doit désigner au personnel, par une information appropriée, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ce signalement.*

*(3) Le cas échéant.*